

Aéroport de Dole Tavaux Convention de gestion - Approbation

Rapporteur : M. Vincent FUSTER, Vice-Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 07/11/03	favorable	séance du 26/11/03	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004-2007 Imputation : 6554.90	Montant : 19 955 € / an

Le Conseil de Communauté, le 13 décembre 2002, a déclaré d'intérêt communautaire la participation de la C.A.G.B. à la gestion et au redéveloppement de l'aéroport de Dole Tavaux. Dans ce cadre, la C.A.G.B. s'est substituée à la Ville de Besançon dans la convention de gestion.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, concessionnaire de l'aéroport, en assure la gestion en vertu d'une convention portant sur la période 1999-2003.

Cette convention arrivant prochainement à échéance, il est nécessaire d'en assurer le renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2004, afin de ne pas perturber l'exploitation de l'aéroport.

Le Comité de Gestion de l'aéroport, réuni le 11 septembre 2003, a approuvé le principe d'une reconduction du mandat de gestion confié à la CCI du Jura, ainsi que le projet de convention soumis au Conseil de Communauté, pour approbation.

La nouvelle convention porte désormais sur la période 2004-2007, soit 4 ans au lieu de 5 pour la précédente convention, de manière à faire coïncider son terme avec celui de la concession.

Par ailleurs, les Chambres de Commerce et d'Industrie du Doubs, de Haute Saône et du Territoire de Belfort, sont désormais représentées par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Franche Comté.

Sur le plan financier, il est proposé une augmentation du budget de fonctionnement annuel de l'aéroport de 31,05%, ainsi porté à 485 504 €, rendue nécessaire par l'augmentation d'un certain nombre de charges de fonctionnement et par la volonté du Comité de Gestion de renforcer sa politique de promotion commerciale.

La participation annuelle de la CAGB est ainsi fixée à **19 955 €**, soit 4,11% du budget, pour la période 2004-2007. La Commission d'Evaluation des Charges du 7 novembre 2003 a déduit 15 244 € /an de l'attribution de compensation de la Ville de Besançon.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- approuve le projet de convention de gestion concernant l'aéroport de Dole-Tavaux ;
- prévoit au budget des exercices 2004 à 2007 inclus le montant de la participation de la C.A.G.B. dans le cadre des crédits affectés à l'économie dans le PPIF en préparation ;
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette question.

Pour extrait conforme,
Le Président